

Monsieur le Conseiller fédéral
Ueli Maurer
Chef du Département de la défense, de la
protection de la population et des sports
Schwannengasse 2
3003 Berne

Réf. : PM/15015389

Lausanne, le 12 février 2014

Consultation sur le plan de stationnement lié au projet DEVA

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat vaudois remercie le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports de l'associer à cette consultation et de lui permettre de donner ses observations dans le cadre de l'objet mentionné en titre.

Le Conseil d'Etat regrette que, de manière générale, le projet n'ait pas fait l'objet d'une réelle coordination entre le DDPS et le DFJP, en particulier pour ce qui concerne l'affectation future des places d'armes abandonnées.

Le Conseil d'Etat s'est livré à une analyse détaillée du projet et constate que le canton de Vaud devient le deuxième canton suisse le plus important en termes d'activités militaires. Cette évolution est appréciée à sa juste valeur. Le Conseil d'Etat continuera, comme jusqu'à ce jour, à s'engager afin de créer les conditions favorables nécessaires au partenariat entre les différentes autorités.

Dans notre réponse, nous nous limitons à ne mentionner que les objets importants, litigieux ou susceptibles de l'être pour le canton de Vaud.

A ce titre, la fermeture de la place d'armes de **Moudon** est inacceptable et le Conseil d'Etat, en accord avec les Autorités de Moudon et de Syens, s'y oppose fermement. En effet, il apparaît que la décision de fermeture de cette place d'armes repose sur des motifs et arguments totalement exogènes aux besoins futurs de l'armée.

Sur la base des éléments en notre possession, il n'existe aucun justificatif crédible à la renonciation à cette place et au fait d'investir plusieurs dizaines de millions de francs sur le secteur Chamblon pour pallier à cette fermeture.

Pour ce qui est de la fermeture de la place d'armes de **St Maurice-Lavey**, notre analyse nous conduit à prendre une position différente pour la place de **Dailly**, dont nous comprenons les raisons à l'origine de sa fermeture, que pour celle de **Savatan**. Pour cette dernière, nous souhaitons que les discussions se poursuivent dans le cadre du groupe de travail "Avenir Savatan".

Quant au développement futur de l'aérodrome de **Payerne**, le Conseil d'Etat soutient cette approche et part du principe que, comme nous l'a communiqué verbalement en date du 23 janvier 2014 le chef de l'armée, le cadre maximal actuel fixant le cadastre du

bruit et le nombre de mouvements de jets ne subira pas d'évolution notoire à la hausse. Dans le cas du transfert des mouvements de Sion, il nous paraît logique et normal que celui-ci soit également accompagné d'un transfert des places de travail et des investissements à Payerne.

En outre, nous serons particulièrement attentifs au développement du partenariat civil-militaire qui prévaut actuellement dans l'utilisation de l'aérodrome de Payerne. Et sous réserve du résultat du référendum « Gripen », le Conseil d'Etat demande, en collaboration avec les Autorités régionales, que l'implémentation du centre de compétences Gripen pour la Suisse ait lieu dans la région de Payerne, comme d'autres développements ultérieurs tels que les travaux de maintenance par exemple.

Enfin, le Conseil d'Etat estime qu'il sera nécessaire de revoir les conditions d'utilisation de la place de tirs de Vugelles-la-Mothe et ceci dans la perspective de la baisse des effectifs liés à la structure DEVA, par exemple en reconsidérant les tirs au moyen d'armes lourdes et d'explosifs ou en analysant les possibilités de transfert sur une autre place de tirs. Dans l'intervalle, nous serons particulièrement attentifs au respect de la convention existante.

Le Conseil d'Etat demande que les questions relatives à la dépollution et l'affectation des terrains utilisés à des fins de place de tirs ou autres, ainsi que la question de l'affectation future des bâtiments abandonnés et de la procédure à mettre en œuvre soient rapidement discutées au sein d'un groupe de travail spécifique afin de préciser les modalités de mise en œuvre.

Finalement, s'agissant de la place d'armes de Moudon, le Conseil d'Etat sollicite une rencontre avec la Confédération avant la décision définitive, afin de lui exposer les divers enjeux liés à cette fermeture. De même, conformément à votre courrier adressé à la Commune de Payerne en date du 14 janvier dernier, une rencontre entre les Autorités cantonales, régionales et l'armée devra avoir lieu dans le courant du mois de mars afin de discuter de l'avenir de la base payernoise.

En vous remerciant de prendre en compte la teneur de nos remarques dans la procédure de consultation et en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SSCM